refuserent de payer ; la cabaretière, protesta, mais les énergumènes ne trouvèrent rien de mieux que de briser tout ce qui leur tombait sous la main et d'accabler de coups Mme Deschamps et quelques consommateurs qui voulaient s'interposer. Deux agents survinrent et empoignèrent l'un d'eux qui dut être bientôt relâché, grâce aux violents procédés employés par les camarades, tous s'enfuirent.

Néanmoins, les agents firent des recherches dans le quartier et réussirent à mettre la main sur un des délinquants, Alphonse Scotteman, fileur, âgé de vingt-un ans, demeurant rue de la Guinguette. Le lendemain l'enquête amena l'arrestation de deux autres, César Demitt et Gustave Goethals, rattacheurs, âgés tous deux de vingt-deux ans; il en restait encore deux autres qui ne furent pas retrouvés. Scotteman, Demitt et Goethals avaient donc à rendre compte de leurs exploits devant le Tribunal correctionnel. Leurs antécédents sont loin d'être favorables. Aussi sont ils condamnés, Scotteman et Demitt à huit mois d'emprisonnement et onze francs d'amende, Goethals à quatre mois.

VISITE PEU COURTOISE. — Mme veuve Glorieux, rue Watt, *cour Six, à Roubaix, était, il y a trois semaines,* désagréablement surprise de voir entrer chez elle, alors que la porte était fermée, Poissonnier Louis, âgé de 27 ans, qui à peine entré, se livrait à toutes sortes d'extravagances, et pour terminer mettait en pièces quelques vêtements de la maîtresse de maison, qui lui étaient tombés *sous la main. Comme il avait brisé la serrure et* avait pénétré sans autorisation, Poissonnier était poursuivi pour bris de clôture, violation de domicile et enfin pour dommage à la propriété mobilière d'autrui. Il lui est infligé huit jours de prison et une amende de onze francs.

SACS INCOMPLETS. — *Le 12 février,* était l'objet d'un procès-verbal M. Edouard Depraeter, marchand de charbon à la Croix-Rouge à Tourcoing, pour avoir possédé dans sa voiture des sacs auxquels il manquait trois et cinq kilog. En raison de ses bons antécédents, l'inculpé bénéficie de la loi Bérenger, pour l'exécution de la peine d'amende de vingt-cinq francs qui lui est infligée.

MAUVAISES ACTIONS. — Mme Delfortrie avait chez elle, à Roubaix, en qualité de pensionnaire, un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans, Arthur Boudouin, qui, pour payer les dépenses faites chez elle, 65 fr., avait remis à sa créancière, en paiement, des actions qui n'avaient plus cours, qui depuis un certain temps étaient tombées à l'état de simples papiers sans valeur.

A la même époque, il avait aussi soldé à l'aide de pareils titres une commande de charbon faite à Mme Trouillet. Naturellement, ces personnes ne tardèrent pas à constater ce que valaient ces remises; une plainte déposée contre Boudoun amena l'arrestation de ce dernier qui se voit condamner à huit mois.

POUR REBELLION ET OUTRAGES. — Théodore Lalot, vingt jours de prison, cinq francs d'amende ; Julien Marescaux quinze jours, même amende.

Tribunal de simple police de Roubaix.
Audience du jeudi 28 février. — La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Claustre, juge de paix des cantons Est et Ouest, assisté de son greffier M. Waymel. M. Chapa, commissaire du quatrième arrondissement, occupe le siège du ministère public. Mes Buns, huissier-audencier, remplit de son mieux quelques passagers, reprend le service d'ordre, avec le concours des deux agents de semaine.

LA RÉGLEMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS. — *Affaire Coyet et Lotar.* — M. Claustre prononce son jugement dans l'affaire de MM. Coget et Lotar, teinturiers-apprêteurs, rue Pellart, plaidée la semaine dernière, et mise en délibéré. Ces industriels ont occupé, pendant quatorze heures et demie consécutives par jour, quatre ouvrières âgées de plus de dix huit ans. La quadruple procès-verbal à cette occasion relevé à leur charge est visée, d'après l'inspecteur du travail verbalisateur, par l'article 3 de la loi du 9 septembre 1848, et l'article 3 du decret du 17 mai 1851; elle est d'ailleurs recommandée par les patrons, qui ont déclaré que leurs ouvriers étaient très contents de faire des heures supplémentaires, à l'occasion d'un ordre ne souffrant aucun retard.

M. le juge de paix ne croit pas devoir appliquer la loi de 1848, qui a édicté une gradation de pénalités de cinq à cent francs, dépassant à son avis la compétence du tribunal de simple police, qui ne peut condamner qu'à quinze francs au maximum. Aux termes de l'article 466 du code pénal, il renvoie en conséquence les parties devant le procureur de la République, pour poursuivre l'affaire devant telle juridiction qu'il appartiendra.

UN CHIEN QUI MORD LES PASSANTS. — Un tonnelier de la rue de France, Henri Debock, possédait deux terriers, qu'il laissait divaguer depuis que la charrette à chiens ne circule plus dans les rues. Le mai n'aurait pas été bien grand, si l'un de ces animaux n'avait pu sortir malfaisant. Dans la seule journée du 19 novembre dernier, il a en effet mordu deux passants a la jambe, le nommé Georges Debacker, apprêteur, allant à son atelier, et M. l'inspecteur de police Friess, qui avait affaire dans le quartier de l'Alma. Le propriétaire de la bête hargneuse plaide les circonstances atténuantes, en expliquant qu'il l'a lui même conduite à l'Abattoir, pour la faire détruire, bien qu'elle ne fût pas enragée. M. Claustre lui tient compte de sa prudence, et ne lui inflige que deux amendes d'un franc.

ASSAINISSEMENT ET ÉCLAIRAGE DES RUES PARTICULIÈRES. — *Affaire Mermann et consorts.* — Huit propriétaires de la rue Philippeville, parallèle à la rue d'Oran, en continuation de la rue de la Vigne, et perpendiculaire au canal, ont comparu, le jeudi 14 février, pour n'avoir pas exécuté, dans les délais prescrits par le service de la Voirie, les travaux d'assainissement et d'éclairage. Cette infraction, constatée à la date du 20 décembre dernier, est prévue par les articles 1, 2 et suivants du règlement sur les rues particulières, du 20 février 1890.

La rue Philippeville, non reconnue, dont l'unique entrée donne sur le quai de halage, n'est en réalité qu'un cul-de-sac, tellement enchevêtré dans les propriétés communales riveraines, que M. Claustre n'avait pu apprécier, sur de simples débats, l'exacte situation des lieux. Il avait donc décidé, pour sa propre édification, une descente officieuse, et remis à quinze jours pour statuer.

Le résultat de ce déplacement est la condamnation individuelle à un franc d'amende des copropriétaires, qui seront tenus de clôturer à l'alignement la rue dont il s'agit, par application de l'article 186 du règlement de police municipale du 20 novembre 1875.

LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES. — *Dépôt de rails et d'engin sur la Grand'Place.* — La Compagnie des Tramways électriques a mailé à partir avec la police, qui a reçu les ordres les plus sévères pour débarrasser la Grand'Place du dépôt de rails et d'un engin, qui encombrent sans nécessité. Une contravention a été dressée *de ce chef, dans les premiers jours de la semaine ; mais* M. Delacroix, ingénieur-chef de l'exploitation, a été visé à tort par le procès-verbal.

C'est M. Cantagrel, ingénieur-chef de la construction, qui se présente à l'audience. Il reconnaît que l'Administration municipale, par l'entremise de M. le commissaire central, a fait prévenir la Compagnie; mais il ne s'attendait pas à ce qu'on passât si vite de l'avertissement à l'exécution. Les rails incriminés sont en tout cas destinés, non à des travaux d'installation d'une voie nouvelle, mais à la réfection d'une voie ancienne, ce qui, dans l'esprit de M. Cantagrel, présente les choses sous un autre aspect, le cas n'étant pas prévu, d'après lui, par le cahier des charges.

Pour ce qui concerne plus spécialement l'engin, qui a servi à élever les deux colonnes métalliques qu'on peut voir à l'entrée de la rue de la Gare, ils est la propriété de M. D'Halluin, entrepreneur de la Compagnie.

Le Tribunal remet la cause à huitaine, pour prendre communication du cahier des charges et entendre M. D'Halluin.

AUTRES AFFAIRES. — Le reste de l'audience est occupé par plus de soixante affaires, dont un grand nombre portent *sur des infractions à la police des cabarets.* Les filles de mœurs légères, pourchassées par la police de sûreté, tiennent aussi une large place dans les condamnations prononcées par le Tribunal, qui n'hésite pas à punir leurs écarts de plusieurs journées d'emprisonnement.

Enfin, quelques affaires de violences légères, sans aucun intérêt, terminent la série, et la séance est levée à quatre heures.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 28 février

Présidence de M. le conseiller LANIO

Ministère public : M. TAINTURIER, avocat général

3e affaire. — **Affaire de mœurs (de Tourcoing)**

L'accusé Benjamin-Joseph Desmettre, âgé de 41 ans, fileur à Tourcoing, est né à Roubaix, le 1er janvier 1854.

Desmettre est condamné à sept ans de travaux forcés, dispensé de l'interdiction de séjour, déchu de la puissance paternelle. — Avocat défenseur, Me Joire.

Audience du vendredi 1er mars

Présidence de M. le conseiller LANIO

Ministère public : M. WAGON, substitut du procureur général

1re affaire. — **Faux en écriture authentique**

Les accusés sont Antoine-Joseph Faton, âgé de 24 ans, et Albert Fabregon, 17 ans, garçons bouchers à Paris.

Sur le conseil de Faton, Fabregon déroba à sa mère, le 22 novembre 1894, des bijoux et trois titres nominatifs de rente française 3 0/0. Faton engagea au Mont-de-Piété les bijoux et remit à son coaccusé la somme touchée, c'est-à-dire 135 francs.

Munis de ces fonds, tous deux partirent pour Bruxelles où ils achetèrent, à leur arrivée, le 29 novembre, une éponge et du chlore avec lesquels Faton effaça, sur un titre de 20 francs de rente, le nom de la propriétaire. Il le remplaça par les mots : Faton Antoine, fils majeur.

De Bruxelles, les accusés se rendirent à Lille. Faton vit vendre le titre par l'intermédiaire d'un changeur de cette place. Il reçut 667 fr. 55 pour cette opération, remit 437 fr. 85 à Fabregon, lui laissa ignorer l'importance de la somme réellement touchée, et garda la différence, soit 230 francs.

Des aveux ont été passés.

Concerts et Spectacles

Un exercice musical sera donné par les élèves de l'Ecole Nationale de musique, le dimanche 3 mars, à 11 heures et demie très précises, dans le salon de l'Hôtel-de Ville.

Tourcoing. — *L'exercice musical.* — Voici le programme du concert qui sera donné à la salle d'audition de l'Académie de musique, le dimanche 3 mars 1895, à cinq heures du soir :

1. Orchestre, Souvenir d'Alsace, ouverture, A. Herman ; 2 Concertino pour saxophone, par M. D. Desodt (élève de M. Montagne) Esendé ; 3. Duo de cornets, par MM. Mébosse et Van Hiel (élèves de M. Mager) Canivet ; 4. Duo du Roi d'Ys, par Mlles A. Descamps et C. Leman (élèves de Mme Lambert) Lalo; 5. Souvenir de Bellini, fantaisie pour violon par M. E. Cardon (élève de M. Baillly) Artot;

6. Danses hongroises pour piano, par Mlles L. Couvreur et M. Penet (élèves de Mlle Dewannain) Brahms; 7. Nonetto pour clarinettes si bémol, alto et basse, 1. Andante, Cavalleria Rusticana, Mascagni; 2. Intermezzo. Loin du bal, Gillet (par MM. Denhaene, Devrisse, Catteau, Lefebvre, Liagre, Planckaert, Vanhoutte, Vandommele, élèves de M. Montagne, et Glorieux, élève de M. Cajuani); 8. Valse du Pardon de Ploërmel, par Mlle Leman (élève de Mme Lambert) Meyerbeer; 9 Andante et Rondo pour cor, par M. Paul Mager, professeur à l'Académie, Chaussier; 10. Chœur La vie est belle, avec accompagnement d'orchestre, par les demoiselles des classes de solfège, Gumbert. — Accompagnateurs : Mmes Dewannin et Fourcier. — L'orchestre et les chœurs sous la direction de M. L. Montagne, directeur.

Grand-Théâtre de Roubaix Hippodrome

DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS

Mardi 5 Mars — Pour les adieux de la troupe d'Opéra-Comique — **MIGNON** d'Ambroise Thomas

Jeudi 7 Mars — **SOLENNITÉ MUSICALE** — **LOHENGRIN** de Richard Wagner

Prix des places ordinaire. — La location est ouverte.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le Mont-de-Piété

Roubaix, 27 février 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix,*

L'administration du Mont-de-Piété semble avoir oublié les promesses faites aux victimes de l'incendie qui a eu lieu l'année dernière, et l'organisation de la loterie qui doit permettre d'accorder une augmentation de 25 0/0 aux sinistres est lente, très lente même, car on n'en entend pas le moindre mot.

A-t-elle seulement obtenu l'assentiment de M. le ministre de l'intérieur ? Je ne crois même pas qu'elle l'ait demandé.

Il me semble pourtant qu'elle pourrait commencer à s'en occuper ou tout au moins renseigner les intéressés qui, j'en suis certain, seraient heureux de savoir où toute cette affaire là en est.

Agreez, etc. *Un sinistré.*

AVIS. — Les bureaux de renseignements et annonces du « *Journal de Roubaix* » *sont fermés les dimanches et jours fériés.*

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du jeudi 28 février.* — Albert Bernard, rue Pierre-Motte, 33. — Emile Laperre, rue de Flandre, cour Puls 1. — Alina De Jaeger, rue de Mauberge, cour Loridant 2. — Hélène Stekelinck, rue de la Conférence, cour Plamont 4. — Julien Lecember, rue des Anges 98. — Sidonie Deconinck, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Trompette 27. — Madeleine Delannoy, rue de la Longue Chemise, cour Hannotte 1. — Valentine Poulain, rue de Tourcoing 40. — Julie Dumoulin, rue de Bouvines, cour Fontier. — Valentine Ponsot, rue de Mouscron 12. — Bernard Fernand Hellin, 25 ans, tueur à l'abattoir, rue Monge, maison Lebrun et Albertine Pronvost, 33 ans, ménagère, rue Lacroix 34. — *Déclarations de décès.* — Rosine Marais, 62 ans, rue Saint Jean. — Anatole Arrachart, 37 ans, rue de Flandre. — Marie Leclercq, 43 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Aigle d'Or 32. — Adelaïde Delecluse, 56 ans, rue Plutarque 14. — François Carpentier, 54 ans, rue Newcomen 31. — Ivo Depaepe, 46 ans, rue des Vélocipèdes 23. — Pierre Fremaux, 76 ans, rue Beaumarchais 93. — Paul Delerue, 25 ans, rue Turgot 176.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du jeudi 28 février.* — Fernand Beuque, rue Delbuchy. — Henri Bonte, rue de la Croix-Rouge. — Valentin Hus, rue de la Blanche-Porte. — Irma Bucquoy, rue de la Latte. — Jeanne Deletombe, rue du Niot. — Jean-Baptiste Masure, rue de Gand. — Andre Wacrlés, rue Saint-Jacques. — *Déclarations de décès.* — Salomon Bonnens, rue de la Croix-Rouge 209. — Hélène Duquesnoy, 4 mois chemin des Carliers 187. — Amélie Demeulemeester, 46 ans, tisserande, Hôpital Civil. — Elisa Gérard, 2 ans, rue de Wasquehal. — Grysogone Houssman, 68 ans, marchand tailleur, rue de Lille 92. — Henri Vermesse, 83 ans, sans profession, au Pont Rompu 41. — Rosalie Nys, 24 ans, piquûreuse, rue des Carliers 80.

HOUBES. — *Déclarations de naissances du 18 au 23 février.* — Louise Lefebvre, Chemin des Cordonniers. — Jules Bonte, au Jambon. — Germaine Willem, Bas-Chemin. — Albert Flament, rue du Bosquel. — *Déclarations de décès.* — Julie Wattel, 61 ans, journalière, Chemin du Molinel. — Victorine Wostyn, 43 ans, journalière, à la Quennick. — Uranie Robart, 2 ans, la Payelle. — Marguerite Desrumaux, 10 ans, la Citadelle. — Louis-Desire Dumont, 62 ans, cultivateur, Petit-Bondues. — François Ferlin, 76 ans, à l'Hospice.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 16 au 22 février.* — Théodore-Emile Pétillon, au Gavre. — Louise Devroue, quartier St-Joseph. — Julienne Lefebvre, rue de la Bassée. — *Mariage.* — Emile Lebourcq, 19 ans, employé et Emérence Balle, 33 ans cabaretière. — *Déclarations de décès.* — Louis Boutry, 76 ans, tailleur, Place. — Désire-Henri Manecaux, 12 ans, domestique rue de la Bassée. — Adèle-Angélique Dalle, 80 ans, Hospice. — Emile-Joseph Lesaffre, 35 ans, charretier, rue de Bousbecque. — Marie-Clotilde Verbecke, 1 mois, à la Vignette

HERSEAUX. — *Déclarations de naissances du 8 au 22 février.* — Dillies Denise, Château d'Or. — Lecuier Marie, Long-Bout. — Neurynck Rachel, Ballons. — Cusse Louis, Ballons. — Vanderbuicke Céline, Petit-Tourcoing. — Borgraeve Albert, Long-Bout. — *Mariage.* — De Wyndt Eugène, ouvrier de fabrique, 20 ans et Verriest Emma, ouvrière de fabrique, 17 ans. — *Déclarations de décès.* — Leponte Georges, 5 mois. — Vanhaesebrouecke Ernest, 6 mois. — Rousseau Marie, 70 ans. — Hollemaert Pierre, 67 ans.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille TIERS-GADENNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Elise GADENNE, décédée à Roubaix, le 26 février 1895, dans sa 60e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 1er mars, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service qui auront lieu le lundi 4 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, place du Trichon, 29.

Les amis et connaissances de la famille BODIN-FLORIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Edouard FLORIN, née Hyacinthe PRUS, membre du Tiers Ordre de Saint-Dominique, décédée pieusement à Roubaix, le 27 février 1895, à l'âge de 68 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 2 mars, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service qui auront lieu le lundi 4 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard Gambetta, 67.

Les amis et connaissances de la famille THIEFFRY-DUFERMONT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Achille THIEFFRY, veuf de Dame Juliette DUFERMONT, décédé à Bondues, le 27 février 1895, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service de 1re classe, qui auront lieu le samedi 2 mars, à 10 heures, en l'église de Bondues. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Moulin-Cardon. — L'Obit du Mois sera célébré le *lundi 1er avril, à 10 heures 1/2, en* la même église.

Les amis et connaissances de la famille CARPENTIER-DELEFORTRIE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Hippolyte-Joseph CARPENTIER, surveillant de la voirie de Roubaix, décédé à Roubaix, le 28 février 1895, dans sa 53e année, administré du Sacrement de l'Extrême Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 1er mars, à 8 heures, aux Vigiles qui *seront chantées le même jour* à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 2 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Newcommen, 31, près de l'église Saint-Sépulcre.

Les amis et connaissances de la famille FREMAUX-SIX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Louis-Joseph FREMAUX, décédé à Roubaix, le 28 février 1895, dans sa 77e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 2 mars, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 4 dudit mois, à 10 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mons, 93.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le samedi 2 mars 1895, à 9 heure. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Louis LAUWERS, ancien serrurier, veuf de Dame Catherine Aniece AGACHE, décédé à Roubaix, le 2 mars 1894, dans sa 55e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 4 mars 1895, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Désiré MULLIER, époux de Dame Hermance BARENNE, décédé à Roubaix, le 1er mars 1894, dans sa 62e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

[redacted]

NORD

Pétitions à la Chambre. — *M. l'abbé Lemire, député* du Nord, a déposé sur le bureau de la Chambre une pétition de cultivateurs, propriétaires, ouvriers agricoles, membres de l'association agricole de Caestre.

M. Henry Cochin, député du Nord, a déposé une pétition de M. P. Thiébaut, industriel à Coudekerque-Branche.

Un infanticide à Dunkerque. — Lundi la police a arrêté une jeune fille, Eugénie Spillaert, âgée de 20 ans, qui avait étranglé son enfant nouveau-né du sexe masculin.

Un naufrage — Jeudi après-midi, le trois-mâts *Rosendaël* est entré à Dunkerque, ayant à bord sept naufragés du brick *Edouard Elotsz* de Nantes, qui s'est perdu le 5 *février dernier au large d'Ouessant.*

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis, à la séance du 27 février, les votes des députés du Nord :

1° Sur l'amendement de M. Vaillant au chapitre 20 du budget des travaux publics, proposant d'augmenter le crédit de ce chapitre de 400.000 fr. pour permettre de donner aux délégués mineurs, au lieu d'une indemnité limitée à dix jours par mois, une indemnité quotidienne. (Repoussé par 334 voix contre 111).

Ont voté *pour* : MM. Defontaine, Guesde, Jung.

Se sont abstenus : MM. Coget, Dron, Dubois, Evrard Eliez, Lepez, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : nos autres députés.

2° Sur la prise en considération de la proposition additionnelle de M. Basly à la loi de finances tendant à ce que la loi sur les caisses de retraite et de secours soit applicable aux délégués mineurs et que ceux-ci puissent faire partie de ces caisses de secours et de retraite. (Repoussé par 289 voix contre 163.)

Ont voté *pour* : MM. Coget, Defontaine, Dron, Dubois Evrard Eliez, Guesde, Lepez, Sirot-Mallet et Weill-Mallez.

Se sont abstenus : MM. Jung, Le Gavrian, Lemire, Loyer, de Montalembert, Plichon.

Ont voté *contre* : Nos autres députés.

3° Sur l'amendement de M. Montaut au chapitre 26 du budget des travaux publics tendant à augmenter ce chapitre de 171.000 francs pour versements en faveur des autonomes à la caisse de retraite pour la vieillesse. (Adopté par 312 voix contre 173).

Se sont abstenus : MM. Cochin et Sirot-Mallez.

Ont voté *pour* : Nos autres députés.

M. Rose, retenu à la commission du travail, et MM. Hayez et Pierre Legrand, absents par congé, n'ont pris part à aucun de ces votes.

Beaucoup de personnes qui *toussent* se figurent avoir quelque chose à la *poitrine*. Il n'en est souvent rien, fort heureusement, et cela tient à un effet nerveux. On s'en débarrasse en prenant chaque jour une cuillerée à café de **Tisane Dussolin.** On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. 38685

BELGIQUE

L'archevêque de Malines à Rome. — Le cardinal Goossens, archevêque de Malines, est arrivé à Rome. Il est allé, mercredi, visiter S. Em. le cardinal Rampolla.

Ostende. — *Un drame maritime.* — Jeudi est venu s'échouer sur la plage une barque de nationalité française, le *Trouville*, croit-on; trois matelots morts se *trouvaient dans l'embarcation. On ignore les causes exactes* de ce drame.

Renaix. — *Un mur qui s'écroule.* — *Trois enfants tués.* — Un terrible accident s'est produit jeudi, vers onze heures du matin, au hameau de « Darenne » à Renaix. Dans l'école communale se trouve un mur qui menaçait ruine depuis longtemps. Ce mur sépare l'école des garçons de celle de filles.

Pendant la récréation le mur s'est écroulé, ensevelissant trois fillettes, âgées d'une dizaine d'années. Quand on parvint à déblayer les décombres, on ne retrouva plus que *trois cadavres. Cette catastrophe a produit une vive sensation* dans la ville de Renaix et dans les environs.

On suppose que le dégel est la cause de ce terrible accident.

Mouscron. — *Réunion du Conseil communal.* — Le Conseil communal de Mouscron se réunira en séance ordinaire aujourd'hui vendredi, à 5 heures du soir. L'ordre du jour porte : 1° Formation définitive du budget communal de 1895. 2 Réclamation contre une taxe du rôle d'abonnement communal de 1894. 3 Formation définitive du rôle d'abonnement communal de 1895.

Tournai. — *A la Société de musique.* — Le prochain concert de la Société de musique de Tournai est fixé au samedi 16 mars, à 8 heures du soir. On y exécutera l'*Ave Verum*, de Mozart, *les Bohémiens*, de Schumann, *La Mer*, de Victor Vreuières, *Rebecca*, de César Franck, et *Espoir*, de Ch. Lefebvre.

Le Comité s'est en outre assuré le concours de Mlle Dachy, de la Société de musique, de Mlle Gahide, du Conservatoire de Bruxelles, de M. Ceuppens, baryton, ainsi que du célèbre chansonnier du *Chat noir*, M. Marcel Lefèvre.

VARIÉTÉS

LE CUIRASSIER EN BOIS

Sur le boulevard, au coin de la rue Taitbout.

Il tombe une petite pluie fine, très fine, presque invisible, comme sortant d'un colossal pulvérisateur qu'aurait pressé, là-haut, quelque main gigantesque.

Tout le ciel est gris et bas. Les arbres ont perdu leurs feuilles. Une boue noire couvre les pavés et les trottoirs. Les passants glissent, les chevaux buttent, les roues patinent.

Il fait un froid piquant de décembre, pointu, armé d'aiguilles et, pourtant, malgré la pluie maussade, malgré la bise, le boulevard est plein de monde.

C'est une cohue de gens affairés qui se hâtent, une cohue de gens qui se promènent avec une lenteur d'enterrement, les uns croisant les autres.

A l'angle de la rue Taitbout et du boulevard est arrêté un gamin. Il a dix ans à peu près. Des cheveux châtains mal peignés lui tombent, par mèches dures, par épis rigides, sur le front jusqu'aux sourcils. Il n'est pas très propre. Son pantalon, son gilet, *son paletot ont été taillés à coups de serpe,* dans un vêtement de velours à côtes, depuis longtemps hors d'usage, jadis marron, à présent d'un gris de poussière. Tout cela est trop large et trop long, mais le petit grandira. Il n'est pas non plus très bien débarbouillé. Une voiture de maître, frôlant le trottoir tout à l'heure, a cinglé son visage de mouchetures grises. Il a passé le manche dessus, simplement, sans souci d'étaler la boue.

Il a des yeux bleus, petits, vifs et doux.

Il s'appelle Charles Frou. Son père est camelot. Et lui aussi.

Depuis quelques jours, le père exploite un nouveau jouet, un cuirassier en bois d'allure héroïque, qui brandit un sabre au grand galop de son cheval; le cheval galope sur des roues, et le sabre se lève, s'abaisse, troue des poitrines invisibles, coupe des têtes imaginaires, pendant que le cuirassier, la *moustache hérissée, roule des yeux féroces.*

Le père Frou en vend beaucoup, en se promenant sur la longée des grands boulevards, de l'Ambigu à la Madeleine.

C'est lui qui a planté son fils au coin de la rue Taitbout, une tablette pendue au cou par une bretelle et sur la tablette l'escadron des cuirassiers, resplendissants et farouches.

Il lui en donne vingt tous les matins et le jouet coûte vingt sous.

Tous les soirs, quand il remonte au sixième étage d'une maison de la rue des Acacias, c'est autant de fois vingt sous que Charles représente, pour justifier de la vente de ses cuirassiers.

Sous la pluie fine et froide Charles grelotte.

Les joues, les oreilles, le nez sont bien rouges et ses petites mains gercées sont fourrées jusqu'au coude dans les poches de son pantalon.

D'une voix grêle, gentille et mélancolique, il annonce :

— Les cuirassiers, les beaux cuirassiers à vingt sous !...

La foule passe indifférente.

Et Charles répète son cri affriolant, avec régularité, comme il l'a entendu faire à son père.

Mais le père, un doreur sur métaux qui n'a pas d'ouvrage, qui est veuf et qui a pris ce métier-là *pour ne pas fainéantiser, agrémente* gaiment le cuirassier en bois de mots piquants, de plaisanteries parisiennes au gros sel et bon enfant, qui forcent l'attention et amènent la vente.

Tandis que le petit, lui, est triste.

— Les cuirassiers ! les beaux cuirassiers à vingt sous !

Il y a des larmes dans sa voix. Ce n'est pas qu'il ait froid. Il est habitué à la dure. Ce n'est pas qu'il soit malade ou qu'il ait faim, il est *robuste et son* père est bon pour lui. Alors, pourquoi pleure-t-il? Pourquoi d'un œil effaré, avec presque de l'épouvante, regarde-t-il ceux qui s'approchent de son étalage, les enfants de riches que tente le beau cuirassier en bois? Et quand le jouet disparaît, quand disparaît la pièce de vingt sous dans sa poche pourquoi ses lèvres se gonflent-elles de gros sanglots et suit-il du même regard jaloux et infiniment désolé, l'enfant qui, dans la cohue de ceux qui passent, emporte le beau cuirassier?

La vente a été bonne ce jour-là.

Il n'a plus qu'un jouet, un seul, et dix-neuf pièces de vingt sous sonnent au fond de sa bourse.

Près de lui, le frôlant presque, un enfant passe, *conduit par sa mère. Il est tout petit, et gringalet,* la mine émaciée, jaune, flétrie. Il a de la peine à se traîner, et une bosse déforme son épaule droite. Il est du même âge que Charles Frou. Du reste, sans avoir jamais joué ensemble, sans s'être jamais adressé la parole, ils se connaissent. Ils se sont rencontrés souvent. Le bossu s'appelle Gaston Lembelly, — un drôle de nom pour un si pauvre corps, avait pensé Charles, — et sa mère, une veuve très riche, habite le premier étage de la maison de la rue des Acacias, qui lui appartient.

En passant devant Charles, Gaston s'est arrêté.

Il a reconnu le camelot et sourit en disant bonjour d'un signe de tête. Et il aperçoit le jouet resté seul à l'étalage.

— Oh ! le beau cuirassier, maman, le beau cuirassier...

Ses yeux cerclés de noir, des yeux de malade condamnés à se fermer bientôt, s'agrandissent et sa main longue, maigre, blanche comme de la cire, s'avance avidement, s'empare du cuirassier, fait jouer le ressort.

Et le cheval aussitôt s'emporte et voilà le soldat qui brandit son sabre, qui fauche les têtes et transperce les poitrines.

— Maman, achète-le-moi, je t'en supplie, achète-le moi...

— Combien coûte-t il, ton cuirassier, mon enfant ? dit la mère au camelot.

— Vingt sous, Madame...

— Les voici...

Et Gaston Lembelly emporte le joujou.

Sur la tablette, il n'y a plus rien... Et Charles baisse la tête, ses lèvres se contractent, il se retient de toutes ses forces, il voudrait bien ne pas pleurer. Mais c'est plus fort que lui. Le voilà qui sanglote, bruyamment, le front touchant presque son étalage vide et les mains toujours au fond des poches.

— Heu !... heu !... heu ! fait le pauvret dont la poitrine tressaute.

Gaston Lembelly l'a entendu. Il s'est retourné.

— Pourquoi pleures-tu ? le tutoyant tout de suite, car tous les enfants sont frères. Est-ce que l'on t'a fait du mal ?

Il sanglote, il ne répond rien, il ne pourrait.

L'infirme insiste.

— Voyons, dis-moi donc pourquoi tu pleures ?

Charles essuie ses yeux en passant sa manche dessus, mais les larmes rencontrent sur la manche les taches de boue de tout à l'heure et une estafilade grise se profile maintenant sur la figure bouleversée du gamin, de l'œil à l'oreille.

A travers ses sanglots, par phrases entrecoupées, il s'explique.

— Je ne pleure pas, personne ne m'a fait de mal. Non, je ne pleure pas... seulement mes cuirassiers, mes cuirassiers.

— Eh bien ! ne les a-t-on pas payés, tes cuirassiers ?

— Si... je les aime tant... ils sont si beaux, quand je les ai tous là, devant moi... je les regarde... ça me fait plaisir, mais je n'ose les toucher... papa me l'a défendu... Et puis, quand ils sont tous partis... je pleure... parce que je voudrais en avoir un... pour moi... pour moi tout seul.

— Tu n'en as pas demandé à ton père ?

— Si, papa ne veut pas. Ça coûte trop cher.

L'infirme considérait le camelot avec des yeux très doux et étonnés.

— Ça te ferait donc bien plaisir ? dit-il...

— Oui... heu ! heu !... dit Charles.

Et ses sanglots reprennent de plus belle.

Alors Gaston lui tend son joujou :

— Tiens, je te le donne .. garde mes vingt sous et prends-le.

Charles Frou ne croit pas ce qu'il entend — non il n'ose pas croire. Ses mains à demi tendues, les doigts écartés, les yeux écarquillés, la bouche fendue par un sourire dans le bonheur duquel il y a encore un peu d'hésitation, il attend.

L'infirme pose sur la table son cuirassier en bois.

— N'est-ce pas, maman, tu veux bien? dit-il.

— Certes, mon enfant, dit la mère attendrie.

Et Mme Lembelly disparaît dans la foule avec le petit bossu.

Charles Frou revient rue des Acacias. Son compte est en règle. Il avait le matin vingt cuirassiers. Le soir, il rapporte vingt francs.

Il a caché son joujou dans sa poche. Le soir, il joue avec. Et le matin aussi, avant de partir. Et il l'emmène avec lui sur les boulevards, de peur que son père ne le trouve et ne le lui fasse vendre.

Et tous les jours ainsi, pendant le dur mois de décembre.

Mais maintenant, il est gai, le petit camelot. Et sa voix, si elle est toujours frêle, n'est plus triste quand il annonce,

— Les cuirassiers ! les beaux cuirassiers à vingt sous !

***

Deux mois se sont passés. Le petit camelot n'a pas revu l'infirme, mais son beau cuirassier fait toujours ses délices.

Soudain, un soir, il entend dire par son père :

— Gaston Lembelly, le fils de la propriétaire, est très malade.

Charles Frou sent son cœur se serrer. De grosses larmes viennent à ses yeux.

Deux jours après, le père disait :

— Gaston Lembelly, le fils de la propriétaire, est mort.

Charles alla s'enfermer dans le cabinet où il dormait. Il se coucha, ramena draps et couvertures sur sa tête et pleura. Il pleura sans savoir pourquoi. Il s'endormit dans ses larmes et pleura encore en rêve.

***

Deux jours après, sous la porte cochère de la maison, il y avait des tentures